

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À
M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE
L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR
« L'ADOPTION D'UN PLAN DE RÉNOVATION
DES TROTTOIRS »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « l'adoption d'un plan de rénovation des trottoirs ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Ministre, en cette période si particulière que nous traversons, le confinement, Monsieur le Ministre, puis le tourisme de proximité sont à l'origine, reconnaissons-le, de nouveaux comportements de mobilité. Rues, sentiers, chemins se sont vus davantage empruntés pour nos petits déplacements, qu'ils soient d'ordre professionnel, de course, de promenade, de jogging, d'accompagnement pour déposer les enfants à l'école, et tant mieux.

Autrefois appelée sentiers.be, l'ASBL Tous à Pied milite depuis une quinzaine d'années pour que nos trajets à pied puissent se faire de façon sécurisée et confortable. En partenariat avec le SPW Mobilité et Infrastructures, l'ASBL a créé en 2018 le label « Communes pédestres » et le prix de la « Basket d'or », décernés – cela nous fait évidemment plaisir – en 2020, tenez-vous bien, à la Ville de Namur pour son projet de « l'enjambée » permettant de raccourcir nettement le trajet à pied ou à vélo entre la Corbeille de Namur et Jambes. Inutile de vous dire que son bourgmestre en est particulièrement heureux.

Ces deux opérations, Communes pédestres et la Basket d'or, poursuivent un objectif commun : encourager les communes à réaliser des actions favorables aux piétons et au développement d'un réseau de petites voiries publiques.

Chaque action permet aux entités qui s'engagent dans la démarche de gagner des baskets, symbole du label. Celui-ci est valable 3 ans. Une fois labellisées, les villes et communes deviennent une référence et une valeur d'exemple pour d'autres.

À ce jour, si je suis bien informé, 45 communes exemplaires ont reçu le label, mais il est possible que ce nombre ait été augmenté puisqu'une nouvelle vague de labellisation a, semble-t-il, eu lieu cet automne.

Pour encourager les communes à devenir « Communes amies des piétons », la Région wallonne ne devrait-elle pas, sous votre impulsion, Monsieur le Ministre, adopter un plan de rénovation ou d'aménagement des trottoirs avec une intervention financière à la clé ?

À l'instar – vous vous en rappelez, puisque nous étions au Gouvernement, je pense, ensemble – du plan escargot que j'avais initié naguère, la Région wallonne et les communes pourraient avec l'aide d'associations spécialisées, comme celle que j'ai mentionnée, Tous à Pied, sérier les maillons piétonniers très fréquentés dans les différentes communes et se partager le coût de leurs aménagements afin de favoriser la marche à pied dans les meilleures conditions de sécurité, de convivialité, au cœur de nos villes et villages. Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. – Monsieur le Député, je ne peux que formuler une réponse semblable à celle que j'ai déjà pu donner à votre collègue, M. Cornillie, le 30 novembre dernier : la sécurisation et le confort de la marche à pied sont essentiels. Si nous ne sommes pas tous cyclistes ou utilisateurs des transports en commun, nous sommes chaque jour tous piétons lorsque nous marchons, en ville, dans notre quartier, et cetera. Comme je l'indiquais, j'ai prévu de lancer les travaux sur la stratégie pour la politique piétonne en Wallonie en 2021 avec pour objectif l'adoption du plan Piéton fin de l'année. Un webinaire a été organisé pour les administrations communales le 15 décembre dernier par l'ASBL Tous à Pied sur des exemples de plans piéton. Je suis intervenu pour l'introduire, car il s'agissait pour moi de la première étape pour entamer le travail de préparation du plan Piéton. Un des objectifs de ce plan sera de définir les critères de bonne pratique et les modalités de sélection pour le financement d'aménagement des pouvoirs locaux. Comme pour la politique cyclable, j'ai l'intention de mettre sur la table des moyens spécifiques pour développer la politique piétonne. Ce pourrait avoir lieu dans le cadre du PIC 2022 en collaboration avec mes collègues du Gouvernement.

De plus, comme vous le savez, dès à présent, le plan Mobilité et Infrastructures pour tous prévoit une prise en compte beaucoup plus importante des modes actifs et en particulier des piétons. En effet, la DPR prévoit qu'il soit mis en œuvre en fonction du principe STOP qui prévoit que les aménagements prennent en considération les piétons, les cyclistes, les transports publics et enfin les voitures, dans cet ordre de priorité.

Voilà, Monsieur le Député, sur cet important sujet qui est bien à l'ordre du jour.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Président, désolé qu'à la Saint-André, puisque c'est le 30 novembre, je n'aie pas été attentif à la réponse qui était la vôtre. Rassurez-vous, je ne faisais pas la fiesta ailleurs, mais j'étais occupé probablement dans une autre commission.

Je retiens, c'est le plus important, qu'il y a manifestement une volonté dans le chef du Gouvernement de soutenir, y compris financièrement, les aménagements de trottoirs pour dégager de nouveaux parcours pédestres, que vous y avez associé, ce qui me paraît fort bien, l'association Tous à Pied.

Je n'ai qu'une seule remarque, si vous prévoyez les budgets en 2022, je vous engage, compte tenu des procédures de dépôt des dossiers de sélection, de procéder à l'appel à projets dès 2021, pour ne pas perdre de temps, sans quoi vous allez lancer l'appel à projets en 2022 et vous allez payer en 2023, ce qui fait que finalement nous n'aurons que deux années de la législature qui soient effectives pour la marche à pied. Si vous voulez prendre le bon pas, je pense qu'il faut aujourd'hui, dès cette année, lancer l'appel à projets, quitte à bien sûr les financer à partir de fin de l'année puisque vous pourriez avoir des crédits d'engagement cette année-ci et des crédits de liquidation l'année prochaine.

Nous reviendrons avec vous pour faire une bonne marche autour de ce projet.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À
M. HENRY, MINISTRE DU CLIMAT, DE
L'ÉNERGIE ET DE LA MOBILITÉ, SUR « LE
SUCCÈS DES PRIMES POUR L'ACHAT DE
VÉLOS ÉLECTRIQUES »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité, sur « le succès des primes pour l'achat de vélos électriques ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Ministre, voici quelques semaines, le Gouvernement wallon, sous votre impulsion, annonçait l'octroi d'une prime d'achat pour un vélo électrique dont le montant oscillait entre 200 et 400 euros, en fonction du modèle.

Cette prime concerne les personnes qui veulent se rendre au travail avec un vélo électrique ou pliable.

Quatre millions avaient été réservés à cet effet, dont trois pour les primes individuelles, sans pour autant organiser la rétroactivité tant espérée par notre chef de groupe et qui, à maintes reprises, vous avait interpellé sur le sujet.

Votée le 30 septembre, cette mesure devait encore faire l'objet de quelques mesures d'application pour permettre le versement de la prime pour l'achat d'un vélo électrique après le 1er juillet, la facture faisant foi.

En ce début d'année nouvelle, quel bilan tirez-vous de l'exercice 2020 ? Combien de primes ont-elles été

accordées à nos concitoyens ? Avez-vous organisé une campagne de promotion ? Si oui, selon quels supports et auprès de quels publics, puisqu'il s'agit de déplacements professionnels ?

Dès lors qu'une province et que 22 communes en Wallonie accordent déjà une prime pour tout achat d'un vélo électrique, comptez-vous réajuster la prime wallonne à l'aune de l'évaluation que vous pourriez en tirer de 2020, par exemple, en l'élargissant à d'autres bénéficiaires ou en augmentant le montant, compte tenu des prix pratiqués pour un vélo électrique professionnel, puisque je me suis renseigné à ce propos, mais on est très vite au-delà des 3 500, même des 4 000 euros pour avoir un vélo électrique digne de ce nom, par exemple, débarrassé de la chaîne pour en assurer la sécurité de son usage ?

Voilà autant de questions et j'espère avoir autant de réponses.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Henry.

M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité. – Monsieur le Député, deux mécanismes de primes pour encourager l'usage du vélo au quotidien ont été approuvés par le Gouvernement wallon :

- une prime à destination des employeurs, à l'achat de maximum cinq vélos de service ;
- une prime à destination des citoyens, à l'achat d'un vélo.

Pour ces deux primes, les preuves d'achats prises en compte sont celles qui auront été émises à partir du 1er juillet 2020. C'est le délai qui a été annoncé dès juillet, moment de la décision de principe du Gouvernement quant à la mise en place de ce dispositif et ce délai a été maintenu, malgré les difficultés procédurales auxquelles a été confronté ce dossier. Quasiment tous les modèles sont concernés, qu'il s'agisse de vélos électriques ou non électriques.

C'est d'abord la prime « vélos de service » qui a été approuvée le 1er octobre par le Gouvernement ; un budget de 1 million d'euros a été engagé à cet effet. Cette prime est déjà disponible depuis mi-décembre pour les demandeurs. Par demandeur, il faut entendre toute personne morale, de droit public ou de droit privé, ayant un siège d'activités en Wallonie.

Les employeurs peuvent introduire, depuis le mois de décembre dernier, une demande pour bénéficier de cette prime, via la plateforme en ligne « monespace.wallonie.be ». Vous comprendrez que, vu le caractère récent de cette mesure lancée en fin d'année, aucune prime n'a encore été payée, mais l'examen des demandes introduites est en cours par l'administration.

Le 26 novembre, la prime « citoyens » a été approuvée par le Gouvernement, pour un budget de 3 millions d'euros. Cette prime est prévue pour les